

M. YVES MALMONTE

12 RUE DES PIVOINES 59169 FERIN

Monsieur MALMONTE

À la suite de votre demande de certificat individuel pour la mise en vente et/ou la distribution à titre gratuit et/ou l'application et/ou le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dont les conditions de délivrances sont fixées par le décret n°2016-1125 du 11 août 2016 déposée auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt HAUTS-DE-FRANCE, le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt HAUTS-DE-FRANCE, a décidé de vous délivrer le(les) certificat(s) individuel(s) dans les conditions précisées ci-après.

Certains certificats permettent l'obtention directe d'un ou plusieurs autre(s) certificat(s). Dans le cas où le certificat obtenu donne accès à un autre certificat (cf. annexe " OBTENTION DIRECTE DE CERTIFICAT(S) " au verso de ce courrier), vous êtes dispensé(e) de solliciter l'attestation relative au(x) certificat(s) obtenu(s) directement.

Ce courrier et le(s) certificat(s) joint(s) doivent être conservés pendant toute la durée de validité du certificat. Aucun duplicata ne sera délivré.

En cas de perte ou de vol, vous êtes tenu d'en informer, par courrier postal établi par vos soins, le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt HAUTS-DE-FRANCE.

Le(s) certificat(s) est(sont) disponible(s) au format informatique pdf au niveau de la rubrique " mes documents " de votre compte personnel, utilisé lors de votre demande de certificat sur le site officiel de l'administration française, <u>service-public.fr.</u>

Les demandes de renouvellement de certificats doivent être effectuées sur le site <u>service-public.fr</u> au plus tard trois mois avant leurs fins de validité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice générale de FranceAgriMer, Christine AVELIN



ANNEXE: OBTENTION DIRECTE DE CERTIFICAT(S)

Vous êtes titulaire d'un ou plusieurs des certificats suivants ; celui(ceux)-ci intègre(nt) les connaissances d'un ou plusieurs autre(s) certificat(s) qu'il est donc inutile de solliciter.

- Le certificat <u>Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques</u> intègre les connaissances des certificats suivants :
 - Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques.
 - Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Décideur entreprise non soumise agrément.
 - Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Décideur entreprise soumise agrément.
 - Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur.
- Le certificat <u>Utilisation à titre professionnel des produits</u> <u>phytopharmaceutiques-Décideur entreprise soumise agrément</u> intègre les connaissances des certificats suivants :
 - Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Décideur entreprise non soumise agrément.
 - Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur.
- Le certificat <u>Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques</u> intègre les connaissances des certificats suivants :
 - Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur.
- Le certificat <u>Utilisation à titre professionnel des produits</u> <u>phytopharmaceutiques-Décideur entreprise non soumise agrément</u> intègre les connaissances des certificats suivants :
 - Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



CERTIFICAT INDIVIDUEL PROFESSIONNEL PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Conformément à la directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009, au décret n° 2016-1125 du 11 août 2016 et aux articles R.254-8 à 254-14 du code rural et de la pêche maritime

M. YVES MALMONTE

Né(e) le 29/01/1971 à DOUAI (NORD)

est titulaire du (des) certificat(s) individuel(s) produits phytopharmaceutiques :

Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (CSPP)

Numéro de certificat : OF-0258-24501

Délivré le : 20/02/2019 par le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

HAUTS-DE-FRANCE.

Date début de validité : 20/02/2019 Date limite de validité : 20/02/2024





